

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 11 décembre 2024

le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2024

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme HERY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_145

Approbation de la convention liant le Centre Communal d'Action Sociale et le Conseil départemental de la Manche pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des actions de prévention 2023 de la Conférence des financeurs à destination des seniors à domicile - Achat d'aides techniques

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin développe sur son territoire des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées et la perte d'autonomie.

Conformément à la loi du 29 décembre 2015 d'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite loi « ASV », des appels à projet sont lancés afin d'accompagner financièrement des actions spécifiques.

Depuis, le CCAS dépose régulièrement des dossiers de demandes de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Manche.

La commission permanente de la Conférence a décidé l'attribution d'une aide départementale d'un montant de 1 039 € pour l'achat d'aides techniques, pour mise à disposition et test, par les usagers du service d'accompagnement à domicile. Cette disposition sera accompagnée par l'ergothérapeute qui intervient au sein de la Direction autonomie.

Il convient donc de signer la convention globale formalisant cet engagement financier.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les termes de la convention liant le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin et le Conseil départemental relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre des actions de prévention 2023 de la Conférence des financeurs à destination des seniors à domicile ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024



Publié le

ID : 050-200056885-20241220-DEL_2024_145-DE

- d'autoriser l'encaissement de la subvention d'un montant de 1 039

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

PJ : 1